

ANAC – Association contre les Nuisances de l'Aéroport de Carcassonne

Tout d'abord il est regrettable qu'il n'y ait pas eu de Commission Consultative de l'Environnement pour nous présenter le projet.

Le dossier comporte deux aspects :

- La mise en conformité pour assurer la sécurité des passagers et des riverains.
- La réalisation de travaux spécifiques pour accueillir l'A400M.

Le coût total du projet s'élève à 16 millions d'euros sans aucun détail concernant son financement.

Quel coût pour les Audois ?

La partie concernant le 3^{ème} RPIMA pour l'accueil de l'A400M (élargissement des voies, reconstruction en béton de son aire de retournement et de stationnement, les nouveaux enrobés) devrait être prise en charge par le Ministère des armées.

A la suite d'échange avec les autorités de l'aviation civile, il a été décidé de viser une amélioration de la géométrie existante sans toutefois tendre vers une mise en conformité « intégrale ». On peut donc penser qu'à terme des travaux supplémentaires devront être engagés.

Le Plan d'Exposition au Bruit est construit en intégrant des perspectives de croissance de trafic aérien qui ne sont à ce jour pas atteintes. Il figure dans le dossier un tableau des hypothèses de développement et d'utilisation de l'aérodrome dont on ne sait à quelle date il a été réalisé et par quel organisme.

Le projet n'étant pas de nature à modifier l'exploitation de l'aéroport et donc le trafic aérien, l'ambiance sonore et la qualité de l'air évolueront avec l'évolution normale du trafic routier et du trafic aérien, le trafic aérien étant naturellement fluctuant et évoluant avec l'évolution de la Société. On ne peut pas être plus précis.

L'A400M est le nouvel aéroplane militaire utilisé par les parachutistes de l'armée française. Les problématiques de portance et de giration ne permettent pas un accueil permanent. La réalisation du projet de rénovation va permettre de pérenniser l'accueil de l'A400M sur l'aéroport de Carcassonne. De plus, le 3^{ème} RPIMA finalise actuellement la création d'une zone de saut permanente portée par la communauté d'agglomération du Carcassonnais, la commune de Carcassonne et les communes de Palaja et Cazilhac pour accueillir de façon pérenne les entraînements des parachutistes. L'accueil de l'A400M permettra un rendement conséquent des activités d'entraînement pour les militaires.

Le bruit de l'A400M peut dépasser les 110-120 décibels au décollage. L'A400M est particulièrement bruyant, du fait des turbopropulseurs puissants et des hélices à 8 pales qui engendrent un grondement très fort comme nous avons pu déjà le constater. Or, Il est indiqué que le projet n'aura pas d'impact défavorable sur l'environnement sonore alors qu'il est prévu 900 mouvements de l'A400M. En terme d'ambiance acoustique il est précisé que le niveau d'impact sera nul en phase d'exploitation.

D'autre part, le CNPN constate que les inventaires ne sont pas satisfaisants pour présenter un bon état initial et que la proposition de mesure compensatoire n'est pas aboutie ni à la hauteur des

enjeux pour une absence de perte de biodiversité (notamment équivalence d'habitats, de durée et de gestion), ni même pour un réel gain.

L'ensemble des approximations du dossier ainsi que l'augmentation prévisible des nuisances sonores nous amène à émettre **un avis défavorable** sur la quasi-totalité du dossier hormis la mise en conformité pour assurer la sécurité des passagers et des riverains.

Le Président

Renaud Fabart